Objectif 11 Préserver les milieux aquatiques : maintenir les continuités écologiques des torrents, restaurer le fonctionnement naturel des lacs et protéger les zones humides des perturbations d'origine humaine
Objectif 11 Préserver les milieux aquatiques : maintenir les continuités écologiques des torrents, restaurer le fonctionnement naturel des lacs et protéger les zones humides des perturbations d'origine humaine

"[..]Dans les lacs où certaines espèces de poissons se reproduisent naturellement, une gestion qui se passerait d'alevinage sera adoptée, accompagnée le cas échéant par une réglementation de la pêche adaptée. Les lacs de retenue peuvent être mis en valeur sur le plan halieutique.[...]

Les zones humides d'altitude, notamment les sagnes de Gialorgues, la serpentine du Laus, les sagnes de Plan de Ténibres, les sagnes de Restefond sont repérées sur la carte des vocations. Les communautés animales qu'elles abritent font l'objet d'une restauration, notamment à travers un projet de réintroduction du triton alpestre, mené en étroite concertation avec les usagers autorisés et en particulier les pêcheurs. Ces zones humides sont protégées de tous les travaux, qui y sont interdits, ou de toute influence de ceux-ci, en particulier qui pourraient affecter leur alimentation hydrique. L'eutrophisation – apport excessif de matières organiques, notamment dû au pâturage – de certaines d'entre elles est aujourd'hui irréversible. Des mesures sont mises en oeuvre pour empêcher que de nouvelles zones soient concernées par ce phénomène et pour tenter de restaurer les zones les moins dégradées. Dans de nombreux cas, un positionnement adapté des équipements pastoraux (points d'eau, parcs de nuit) permet de résoudre une partie des problèmes."

Actions contractuelles contribuant à l'atteinte de l'objectif XI

Action contractuelle 18 Mettre en place un programme de science participative pour contribuer à la restauration du fonctionnement naturel de certains lacs

Mis en oeuvre par l'établissement du parc, ce programme concourt à la bonne compréhension et au respect des actions de restauration. Il permet d'associer les usagers au suivi et leur assure un retour régulier d'informations. La promotion de bonnes pratiques se fait dans le souci de préserver une économie touristique de la pêche, en particulier à travers la variété des parcours et des modes de pêches.

Rôles de l'établissement	Contributions attendues	Principaux autres
public du parc	des communes adhérentes	partenaires à associer
· met en place le programme	<ul> <li>soutiennent la démarche</li> </ul>	Fédérations de pêche et d
· mobilise son conseil		protection des milieux
d'administration		aquatiques, associations le
		de protection de
		l'environnement, chercheu
		universités, Agence de l'E
		ONEMA, services de l'Eta
		IDDT

## Objectif 11 Préserver les milieux aquatiques : maintenir les continuités écologiques des torrents, restaurer le fonctionnement naturel des lacs et protéger les zones humides des perturbations d'origine humaine

L'action contractuelle 18 s'applique aux milieux aquatiques patrimoniaux du coeur repérés sur la carte des vocations.

Action contractuelle 19 Mettre en oeuvre une restauration active de zones humides altérées La restauration de zones humides par rétablissement de la circulation naturelle de l'eau ou coupe ou arrachage de ligneux est encouragée, voire organisée par l'établissement du parc.

Rôles de l'établissement	Contributions attendues	Principaux autres
public du parc	des communes adhérentes	partenaires à associer
assure la maîtrise d'ouvrage et	· soutiennent les initiatives	Propriétaires concernés,
porte des études		Fédérations de pêche et de
		protection des milieux
		aquatiques, chercheurs,
		universités, Agence de l'Eau
		ONEMA, services de l'Etat de
		DDT

L'action contractuelle 19 s'applique aux milieux aquatiques patrimoniaux du coeur repérés sur la carte des vocations.

pages 49 à 51

Référence ID de l'article: #2032

Auteur : Olivier Caligari

Dernière mise à jour : 2013-11-07 13:38